

AVIS N° 143 - 2016 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SERVAIR ABIDJAN CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société SERVAIR ABIDJAN S.A., à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 29 septembre 2016, est de **8 300 FCFA**.

La prochaine cotation du titre SERVAIR ABIDJAN S.A. (symbole: ABJC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 8 300 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [7 680 FCFA ; 8 920 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action SERVAIR ABIDJAN CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. **Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 29 septembre 2016

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Etudes, de la Stratégie et du
Développement du Marché,
Chargé de l'Intérim

Birahim DIOUF

